

AVIS n°2018-05

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Référence de la demande ONAGRE : 2017-01170-031-001

Dénomination : Bassin de rétention de Kertatupage

Demandeur : Brest Métropole Océane

Préfet compétent : Finistère

Service instructeur : DDTM Finistère

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

Le site d'étude présente peu d'enjeux de conservation. Son enclavement urbain et son état de dégradation (enfrichement, atterrissement des mares, signes d'eutrophisation, présence d'espèces exotiques, sols pollués ...) n'offrent pas aujourd'hui des conditions très favorables à l'accueil de la faune et de la flore patrimoniales.

La pression d'inventaire réalisée pour cette étude semble suffisante au regard du contexte. Il aurait cependant été apprécié un peu plus de détails sur les protocoles utilisés (nombre de passages, inventaires de nuits, périodes de prospection...).

L'étude des espèces et des milieux naturels reste convenable mais la présentation des mesures correctives est confuse.

La démarche ERC ne semble pas bien assimilée. Il y a des confusions entre l'évitement et la réduction. La compensation ne vise pas les impacts identifiés.

Le calendrier des travaux présentés n'est plus à jour (terrassements prévus en 2017).

J'ai du mal à envisager l'état de la zone après travaux et notamment pour ce qui concerne les habitats terrestres pour les amphibiens.

Il est mentionné une zone de non travaux autour des mares (bassin et lavoir). Cette zone tampon me paraît très insuffisante au regard de la capacité de déplacement des amphibiens. Un élargissement de cette zone tampon et en contact avec les bords externes du bassin de rétention serait plus approprié. La fuite spontanée des amphibiens devant les engins de terrassement est peu probable.

Le ruisseau va être restauré et pourrait constituer une continuité entre les mares et l'extérieur de la zone de travaux. Il aurait été pratique de dresser une simulation de la zone après les travaux pour mieux estimer le devenir des habitats d'espèces même si, on l'a bien compris, la zone va être fortement modifiée.

Pour apprécier la fonctionnalité du site après travaux, il serait intéressant de connaître (ou du moins estimer) les niveaux d'eau et leur durabilité, du bassin de rétention, au cours de la saison de reproduction, pour savoir si le bassin lui-même pouvait constituer un site de reproduction ou bien un habitat terrestre potentiel.

Les deux zones de reproduction identifiées pour les amphibiens vont être gardées. C'est un effort de conservation à noter qu'il aurait fallu mettre en tant que mesure d'évitement.

Deux nouvelles mares vont être creusées. La question de l'accès à ces mares se pose mais sera sans doute

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

possible via les berges du ruisseau. Quel sera le débit du ruisseau et est-ce que ce ruisseau ne risque pas de limiter l'accès pour les amphibiens à l'une ou l'autre des 2 mares créées ? Ce ruisseau accueillera-t-il du poisson ? En cas de débordement du ruisseau, y aura-t-il une connexion avec les mares ? Il est préférable de déconnecter les 2 écosystèmes.

Les anciennes mares (lavoir et bassin), en mauvais état de conservation, vont être curées. Il faut respecter un curage partiel des mares (environ 1/3) pour préserver une partie de la faune aquatique et la banque de graines et faciliter la recolonisation. Les vases extraites doivent être gardées en bordure de la mare pendant quelques jours pour permettre à la faune piégée dans les sédiments (nombreux insectes aquatiques) de retourner à la mare. Cette mesure est d'ailleurs prévue.

Il est proposé pour la compensation des chauves-souris et des oiseaux la pose de nichoirs en bois. Cette mesure correspond plus à une mesure d'accompagnement. L'impact pour les chauves-souris correspond ici à une atteinte à un site de nourrissage qui ne peut être compensée par la pose de nichoirs. Le prochain bassin de rétention pourra d'ailleurs peut-être constituer une zone de chasse potentielle.

Pour les oiseaux, seules les espèces cavicoles bénéficieraient de la pose de nichoirs. Les mésanges étant territoriales, il n'est pas nécessaire de mettre autant de nichoirs qui ne pourront pas tous être utilisés. Des nichoirs semi-ouverts sont favorables au Rougegorge, recensé sur le site.

Il aurait pu être attribué à chaque espèce d'oiseaux recensée sur le site un critère de reproducteur possible, probable ou certain.

Il est important de rappeler la forte diminution des densités d'oiseaux, même communs, sur notre territoire et que chaque possibilité d'évitement de destruction de leurs habitats doit être étudiée.

Il est proposé pour les chiroptères de ne pas couper les arbres en période froide l'hiver. Attention cependant à bien respecter les périodes de nidification des oiseaux comme il est mentionné dans le paragraphe sur les enjeux avifaunistiques.

L'idée de pierriers pour l'herpétofaune et de secteurs de hautes herbes sont à retenir en effet.

L'intervention sur les espèces invasives est opportune également.

Enfin, il est dommage de n'avoir pas replacé le projet dans un contexte de trame verte et bleue et notamment de voir si d'autres mares étaient présentes alentour ou si d'autres parcs ou jardins offraient des milieux de substitution aux habitats de chauves-souris, oiseaux et amphibiens. Des mesures de compensation auraient tout aussi bien pu être proposées sur d'autres sites à proximité relative.

Au regard des faibles enjeux de conservation présents au sein du site d'étude mais aussi des incertitudes concernant la réutilisation du site par les espèces citées dans l'étude et en particulier le risque majeur encouru pour la conservation de la petite population d'amphibiens sur le site, j'émet un avis favorable sous conditions que l'habitat terrestre des amphibiens au moins soit mieux préservé des travaux de terrassement.

Expert délégué faune	<input checked="" type="checkbox"/>
Expert délégué flore	<input type="checkbox"/>
Président	<input type="checkbox"/>

AVIS :

FAVORABLE	<input type="checkbox"/>
FAVORABLE SOUS CONDITIONS	<input checked="" type="checkbox"/>
DEFAVORABLE	<input type="checkbox"/>

Fait le 16 avril 2018

Signature : Mickaël Monvoisin